

2026/

Département de la Lozère
COMMUNE DE GRANDRIEU
DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 août 2026

Membres en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 15
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Absentions : 0

Date de convocation : 21/08/2026
Date d'affichage : 21/08/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept août à 20 heures 00, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Pierre-Emile SYLVAIN, maire.

Étaient présents : Pierre-Emile SYLVAIN - Guillaume MARTIN - Krystelle PONTIER - Christophe RICOU - Robert QUISSAC - Olivier MERLE - Magalie SAVOIE - Clarisse DELMAS - Killian THERON - Agnès GHIO
Secrétaire de séance : Robert QUISSAC

Absents :

Excusés : Amélie CAYROCHE - Justine MALLET - Camille BELIN - Philippe LELARD - Alexandre MERLEN

Procurations : Procuration de Amélie CAYROCHE à Clarisse DELMAS - Procuration de Justine MALLET à Guillaume MARTIN - Procuration de Camille BELIN à Christophe RICOU - Procuration de Philippe LELARD à Krystelle PONTIER - Procuration d'Alexandre MERLEN à Agnès GHIO

27082026- Délib-03

Objet : Décision modificative n°1 au budget annexe de l'eau.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante n°1 au budget annexe de l'eau de la commune de l'exercice 2026 afin d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement.

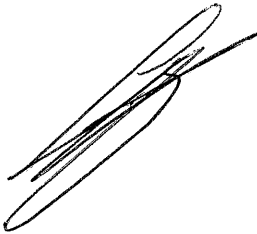
Considérant que les crédits prévus initialement au chapitre 67 du budget annexe de l'eau pour un montant de 1500 euros sont insuffisants la commune devant procéder à des annulations de titres sur exercices précédents plus importantes que prévus,
Il est proposé de procéder aux ajustements de crédits suivants.

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses		Dépenses	
Chapitre 011	- 1 000,00 €		
Article 6156 Maintenance			
Chapitre 67	1 000,00 €		
Article 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)			
Total	0,00	Total	0,00
Recettes		Recettes	
Total	0,00	Total	0,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 au budget annexe de l'eau telle que présentée.

Ainsi fait et délibéré à Grandrieu les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Pierre-Emile SYLVAIN



Le secrétaire de séance,
Robert QUISSAC

